



SESSION 2010

TRADUIRE ET INTERPRETER EN JUSTICE



FCEP – 9-11, rue Auguste Angellier – 59046 Lille Cedex

■ Objectif

L'objectif de la formation est d'apporter des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la justice, que les traducteurs et interprètes-experts près les Cours d'appel pourront réinvestir dans l'exercice de leur fonction. Elles fourniront aux candidats désirant se faire inscrire sur les listes des Cours d'appel la base à connaître. Les traducteurs et interprètes déjà inscrits près les Cours d'appel y trouveront un rappel et une remise à jour de leurs connaissances et satisferont ainsi à leurs obligations de formation continue.

■ Public

La formation s'adresse à la fois aux candidats à l'inscription sur les listes des Cours d'appel et aux personnes déjà inscrites sur les listes des Cours d'appel (Rubriques H1 et H2).

■ Contenu

- Apports théoriques qui permettront aux traducteurs et interprètes judiciaires de mieux comprendre la demande des magistrats et de leurs auxiliaires et de mieux répondre à leurs besoins
- Compte-rendu d'expériences et de pratiques
- Spécificités de la terminologie juridique

■ Programme

Jour 1	Introduction - intervention des autorités judiciaires (parquet ou siège, sous réserve) - présentation des formalités nécessaires à l'inscription sur la liste et obligations - cadre d'intervention des traducteurs et interprètes judiciaires - Questions des stagiaires
Jour 2	Droit civil : droit des personnes et de la famille - Questions des stagiaires. Procédure civile (I)
Jour 3	Procédure civile (II) - Questions des stagiaires – Méthodologie (normes ISO 2384 et EN 15038) - fiabilité des sources - savoir-être - nouveaux outils et perspectives

■ Organisation et modalités pédagogiques

Apports théoriques en alternance avec les questions et remarques des stagiaires. Les échanges seront modérés par Armand Héroguel, ancien traducteur expert près la Cour d'appel de Douai.

Les professionnels de chaque domaine interviendront en deux temps : présentation théorique, puis place des interprètes dans les dispositifs. La présentation sous différents angles permettra de comparer les points de vue et de sérier les questions de pratique.

Les dossiers de candidature, téléchargeables sous <http://www.univ-lille3.fr/fr/fcep/stages-professionnels/>, sont à envoyer avant le 31 mai 2009 à Marie-Claude Lammens (marie-claude.lammens@univ-lille3.fr) Tel : 03 20 15 41 88 du lundi au jeudi (fermé au public mardi matin et vendredi).

■ Durée / Dates / Lieu

- 20 heures, les 28, 29 et 30 juin 2010
- Horaires : 28 juin, 10h30-13h30 - 14h-17h, 29 juin, 8h30-12h30 - 13h30-17h30, 30 juin, 9h-12h - 13h30-16h30
- Lieu : FCEP, 9-11 rue Auguste Angellier, Lille (métro République)

■ Intervenants / Responsables

Intervenants :

Jours 1, 2, 3	Armand Héroguel pour l'animation des débats
Jour 1	Procureur de la République (sous réserve), représentant de la Compagnie des experts, Enseignant-chercheur
Jour 2	Enseignant-chercheur en droit civil
Jour 3	Enseignant-chercheur en procédure pénale et enseignant-chercheur en linguistique appliquée

Responsable : Armand Héroguel, Maître de conférences habilité, enseignant-chercheur en linguistique appliquée

■ Tarifs

Financement individuel : 200 €

Financement entreprise : 400 €

■ Contacts

Sur le plan pédagogique : Armand Héroguel, (armand.heroguel@univ-lille3.fr)

Sur le plan administratif : Marie-Claude Lammens (marie-claude.lammens@univ-lille3.fr) au 03 20 15 41 88 du lundi au jeudi (fermé au public mardi matin et vendredi)

Pour le conseil en financement : Maud François (maud.francois@univ-lille3.fr) au 03 20 15 41 78

■ Informations pratiques

Se loger : contactez l'office de tourisme de Lille au 08 10 59 11 62 ou reportez-vous à <http://www.lilletourism.com/>

Visite guidée de Lille prévue pour ceux qui le souhaitent.